

# Le Massawippi

Le journal de l'Association pour la protection du lac Massawippi

Été 2011

La Cour d'Appel confirme la légalité des bandes riveraines

Le CA de l'APLM

## Municipalités, tenez-vous debout!

Dans un jugement direct et sans équivoque, la Cour d'Appel du Québec a confirmé, le 20 juin dernier, le pouvoir des municipalités d'exiger le maintien d'une bande riveraine. Le plus haut tribunal du Québec a d'abord décrit comme une évidence le rôle des municipalités d'assumer le leadership en matière d'environnement :

« La protection de la qualité de l'environnement sous toutes ses formes est certes une responsabilité collective, mais, à l'évidence, l'autorité publique est appelée à jouer **un rôle déterminant** et incitatif en ce domaine. On peut donc prétendre aisément que les municipalités du Québec n'échappent pas à cette **responsabilité grandissante**. »

Rôle déterminant et responsabilité grandissante de l'autorité publique donc, des termes qui s'approchent grandement du mot devoir. La Cour rappelle que le temps du laxisme est révolu :

« La protection de l'environnement est désormais considérée comme ne relevant pas de l'ordre privé, de l'approximation et du bon vouloir des propriétaires et usagers, mais devient un projet collectif, appuyé par une législation et une réglementation civile, administrative et pénale, symboles du caractère d'intérêt et d'ordre public qu'elle revêt. »

Ne laissant que peu de place à l'interprétation, la Cour poursuit en évoquant la Loi sur les compétences municipales comme un outil permettant aux municipalités de s'acquitter avec efficacité de leurs obligations en matière environnementale.

En s'exprimant aussi clairement, voilà que la Cour d'Appel écrit enfin ce que plusieurs pensent déjà depuis longtemps : les autorités doivent

prendre les mesures pour protéger nos ressources et cesser de s'en remettre à la bonne volonté de leurs citoyens. De là à ce que les Tribunaux en viennent à forcer les municipalités à agir, il n'y a qu'un pas à franchir et ça ne saurait tarder.

Les doléances des riverains concernant leur liberté n'ont aucun poids pour la Cour : « faut-il le préciser, le droit de propriété au Québec n'a rien d'absolu. » Il convient de souligner que le règlement attaqué exige une bande de 10 mètres et non de 5 mètres, la revégétalisation active et non la simple interdiction de coupe comme c'est le cas ici. C'est donc un règlement deux fois plus sévère que le nôtre qui a survécu aux contestations.

En ce qui concerne les fondements de cette législation réglementaire, la Cour n'émet aucun doute :

« L'organisation des propriétés riveraines selon des normes citadines, aussi esthétique soit-elle, défie sur bien des plans les lois de la nature et il semble que cette dernière s'en accommode difficilement. L'aménagement à l'état naturel est dans ces circonstances bien souvent la seule réponse aux conséquences nocives découlant de notre approche urbaine en milieu rural. C'est en tout cas les conclusions auxquelles en sont venus les experts appelés à se pencher sur la situation »

La Cour d'Appel conclut son jugement par un commentaire qui invite les riverains contestataires à la réflexion :

« Les effets probables résultant de l'insensibilité du pouvoir public sur une question aussi fondamentale que la préservation de la qualité de l'eau du lac pourraient avoir des conséquences néfastes sur le mode de vie des propriétaires riverains ainsi que sur la valeur foncière de leur propriété. En y



**Spécial : tout sur  
le barrage**  
pages 4 et 5

**Herbiers :**  
**rapport d'étape**  
page 2

*pensant bien, les mesures mises en place par l'intimée servent autant l'intérêt privé des appelants que l'intérêt collectif des citoyens. »*

Il faut espérer que ce jugement fera réfléchir tout autant nos municipalités. Leurs arguments voulant qu'elles craignent les tribunaux ou qu'elles comptent sur la collaboration des citoyens n'ont plus de valeur et font figure de faux-fuyants.

**suite page 3 : debout!**

# Mot du président

Nouveaux visages, approche renouvelée Michel Clairoux

L'assemblée générale du 17 juin a apporté encore plus de vigueur au vent de dynamisme qui soufflait déjà sur l'Association ce printemps. Pas moins de sept nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil, et la première réunion, le 5 juillet, s'est déroulée dans une atmosphère pleine de dynamisme et de l'énergie qu'amène nécessairement un changement d'une telle envergure.

Plusieurs anciens administrateurs avaient manifesté leur désir de céder leur place si on trouvait à les remplacer. Le travail de bénévole dans une association comme la nôtre est souvent ingrat et méconnu. La somme de travail à faire, l'ampleur des dossiers et la patience qu'il faut démontrer sont autant de facteurs usants pour un membre du conseil. Je veux remercier tous les administrateurs sortants qui ont donné leur temps et leur énergie pour rien d'autre en retour que l'approfondissement de leur attachement au lac Massawippi.

Mais je dois saluer particulièrement deux vétérans. Hubert Lavigne était administrateur depuis 15 ans. Infatigable, indéfectible, passionné, Hubert était le plus convaincu de tous quand il s'agissait de protéger la qualité de vie, les rives, les arbres, le paysage. Plus persistante encore, Ouida Moliner était parmi nous depuis 30 ans. On l'a souvent gratifiée du titre de « mémoire de l'Association ». Minuteuse, gestionnaire sévère, elle a travaillé physiquement plus souvent qu'à son tour, assistant les étudiants, plantant sur les rives, placardant les affiches. Rien ne peut arrêter Ouida Moliner. Source intarissable de bénévoles, elle nous a

promis de continuer à nous aider en parallèle.

Une fois exprimée la nostalgie que suscitent les départs, vient le renouveau. Votre CA a recruté de nouveaux administrateurs enthousiastes et déterminés, des gens aux compétences variées, citoyens riverains et du bassin versant. Non seulement ils adhèrent à nos travaux en chantier, mais déjà leurs idées apportent une certaine fraîcheur à nos décisions.

Ainsi, la réalisation de notre plan stratégique sur cinq ans et le développement de nos dossiers scientifiques ne sauraient tarder. Quant au membership, les diverses mesures entreprises nous rendent optimistes pour atteindre notre objectif ambitieux. Au moment de mettre sous presse, près de 350 membres avaient adhéré à l'Association. Voilà un nombre impressionnant à cette étape de la saison.

Mais il y a plus. De nombreux bénévoles s'ajoutent graduellement à nos comités pour nous prêter main forte dans des secteurs spécifiques. Moins exigeante en temps, cette participation extérieure aux comités est d'un grand secours pour l'administrateur porteur du dossier au CA. Si vous souhaitez participer à l'un ou l'autre de ces comités ou simplement être responsable de votre coin de lac, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Forts de cette organisation plus nombreuse et de ses talents diversifiés, nous pouvons voir à l'horizon le temps où plus rien ne nous échappera dans le meilleur intérêt du lac.



L'Association a obtenu du COGESAF et du CREE \* une subvention de 1500 \$ pour mener à bien l'un de ses projets de revégétalisation et de sensibilisation. Ce projet prendra forme au mois d'août

Deux ruisseaux font l'objet de notre étude rotative des tributaires en collaboration avec la MRC Memphrémagog. Il s'agit des ruisseaux du Pont Couvert et Abbott, en plus de la rivière Tomifobia. Trois des sept échantillonnages prévus ont déjà été faits.



Agnès Grandmaison au ruisseau du Pont couvert

La municipalité d'Ayer's Cliff a répondu à notre lettre concernant la coupe d'arbres dans la falaise bordant les Hauts Massawippi. La visite de l'inspectrice n'aurait donné aucun résultat probant, rien de visible. Pourtant, de nombreux membres de la rive nord-ouest voient des percées grandissantes apparaître au fil des jours. Un dossier que nous surveillerons de près tout au long de son évolution.

\* COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau du bassin de la St-François

\* CREE : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

L'APLM remercie chaleureusement Nature Hatley et Blanchard Litho qui financent entièrement l'impression du journal

## Ont collaboré au journal:

Michel Clairoux, Jacques Bernier, Caroline Girard, Agnès Grandmaison, Léonard Castagner, Philip Church, le CA de l'APLM, Mary-Jane Amey, Monique Gingras, Guillaume Buell, Dianne Gingras-Haywood (éditrice), Michèle Gérin (textes et photos)

Ce journal, tiré à 6000 exemplaires 3 fois par année, est offert gratuitement aux résidents du bassin versant du lac Massawippi

CA  
Michel Clairoux  
Jacques Bernier  
Jacques Foisy  
Geneviève Payer  
Yves Gérin  
Dianne G. Haywood  
Josette Gauvin  
Mary-Jane Amey  
Roberto Toffoli  
Jocelyne Lampron  
Paul Sharpe  
Thomas Pick



# Herbiers : Rapport d'étape

Notre projet-pilote pour contrer les herbiers se dessine lentement. Les herbiers ont déjà été identifiés sur une carte à deux reprises depuis 2002. À l'aide de ces informations, nous mettons actuellement nos données à jour. Le lac a été sillonné une fois dans sa partie sud-ouest par l'expert de RAPPEL, Jean-François Martel, accompagné de notre stagiaire Agnès Grandmaison. Bonne nouvelle, nous ne voyons pas d'augmentation sensible depuis 2006. Nos premières conclusions nous indiquent que si nous intervenons, ce sera dans les baies plus circonscrites et calmes, par exemple dans la baie Slack. Nous n'en sommes pas encore là. Avant d'y arriver, nous devons finir d'évaluer la faisabilité et l'intérêt de l'opération. Le cas échéant, nous devons obtenir les multiples autorisations nécessaires. Dans l'intervalle, nous suivons de près une expérience semblable qui se fait au

lac O'Malley. Agnès Grandmaison assistait aux premières coupes il y a quelques semaines. Son reportage donne un bon aperçu du projet:

C'est sous un soleil radieux que des bénévoles se sont réunis le 2 juillet dernier au lac O'Malley, à Austin. Ils y étaient pour participer à la coupe d'une plante aquatique invasive : le myriophylle à épi. Originaire d'Europe, cette plante prospère sur tous types de sols et possède quatre moyens de reproduction, dont le plus efficace de tous : la fragmentation. Elle devient une plante agressive qui croît rapidement et qui empiète sur le territoire des espèces indigènes.

Tout d'abord, un nageur équipé d'un masque et tuba explore les lieux envahis de myriophylles. On pose ensuite des rideaux pour contrer la propagation des boutures qui flotteront en surface après

la coupe.

On commence ensuite la coupe qui se fait à l'aide d'un couteau d'un mètre de large en respectant les limites de la zone, de l'extérieur vers l'intérieur. Les myriophylles sont sectionnés à plus ou moins un pied de leur base pour éviter de remuer les sédiments au fond du lac. Simultanément, les boutures de plantes aquatiques sont récoltées à bord de canots et de kayaks. La cargaison est vidée sur la rive et servira de compost. L'objectif est de laisser le moins de morceaux possible, le résultat de l'opération en dépend. L'intervention étant un projet pilote, il est difficile d'en prévoir l'efficacité. La coupe n'est qu'un frein à l'invasion. Elle ne constitue en aucun cas une éradication totale. Reste à surveiller de près la zone pour voir l'évolution au cours de l'été.

## Suite de la Une: Debout!

Voilà 4 ans que le règlement sur les bandes riveraines est en vigueur. La majorité des riverains s'y sont soumis. Certains avec réticence. Quand bien même ça ne serait que par respect pour eux, comment les municipalités peuvent-elles encore tolérer le mépris des purs et durs qui se balancent impunément de la règle? Est-ce qu'elles accepteraient 4 ans de retard de taxes?

Nous le savions déjà, mais c'est maintenant confirmé, l'environnement est une responsabilité et une obligation de l'autorité publique. Son inaction aura des conséquences néfastes tant sur la qualité de vie que sur la valeur foncière. Qu'attendent les municipalités? Que le désastre arrive? Ou encore que quelqu'un se décide à les amener devant les tribunaux pour les forcer à faire leur travail, à accomplir leur devoir, ce pour quoi les membres de leur conseil ont été élus?

Soutenues qu'elles sont par une majorité de riverains, par les associations et maintenant par les autorités judiciaires, il est plus que temps que les municipalités se tiennent debout.

Note de la rédaction : Le jugement complet est sur notre site web : [lacmassawippi.ca](http://lacmassawippi.ca)

Wallot c. Ville de Québec QCCA 1165



**CONCERT-BÉNÉFICE**  
Ensemble Romulo Larrea Tango  
& danseurs  
Théâtre Le Piggery  
21 août- 16 h 30

[lacmassawippi@gmail.com](mailto:lacmassawippi@gmail.com)  
819-238-4410

membre : 30\$  
non-membre : 35\$

**PÉPINIÈRE DU GRAND BEN**  
LE PLUS GRAND CENTRE DE JARDIN DE LA RÉGION  
BANDES RIVERAINES, AMÉNAGEMENTS

1617, Merry Nord, Magog, sortie 118 aut.10

819-843-2322 819-847-2122



# Les hauts et les bas du lac Massawippi

**La saga du barrage se poursuit. Après les inondations de mai, voilà que l'eau est trop basse, les bateaux lèvent les sédiments dans les baies. Téléphones et courriels : « Pourquoi trop haut, pourquoi trop bas, quelle gestion! » Considérant qu'il était temps de mettre les choses au point, nous sommes allés à la source, c'est le cas de le dire, examiner le barrage et son fonctionnement : 2 pages complètes d'information.**

## À la base

Le barrage est situé à 1 km en aval du lac, sur la rivière Massawippi. C'est la seule voie de sortie du lac Massawippi. La rivière (20km) se jette dans la St-François à la hauteur de Lennoxville, non sans avoir récolté au passage les crues de la rivière Coaticook et de la rivière Moe.

L'érection d'un barrage à cet endroit n'a pas d'objectif de production énergétique; c'est donc dans le but unique de contrôler les niveaux que le barrage été pensé à l'origine. C'est probablement cette vocation dite de contrôle de niveaux qui est responsable de tant de discussions et de désaccords. S'il s'agit d'un instrument de contrôle, pourquoi tant de variations?

Le lac Massawippi, par sa situation topographique et géographique est particulièrement vulnérable aux grandes crues. En optant pour un barrage, les administrateurs de l'époque ont voulu stabiliser les basses eaux, permettre l'accès aux propriétés en tout temps via le lac et éviter l'urbanisation en zone inondable sur les plages qui auraient pu atteindre plusieurs mètres par temps sec. Bonne ou mauvaise décision? Là-dessus, les avis sont partagés. Il reste cependant que le développement des rives du lac s'est fait en fonction de ce choix.

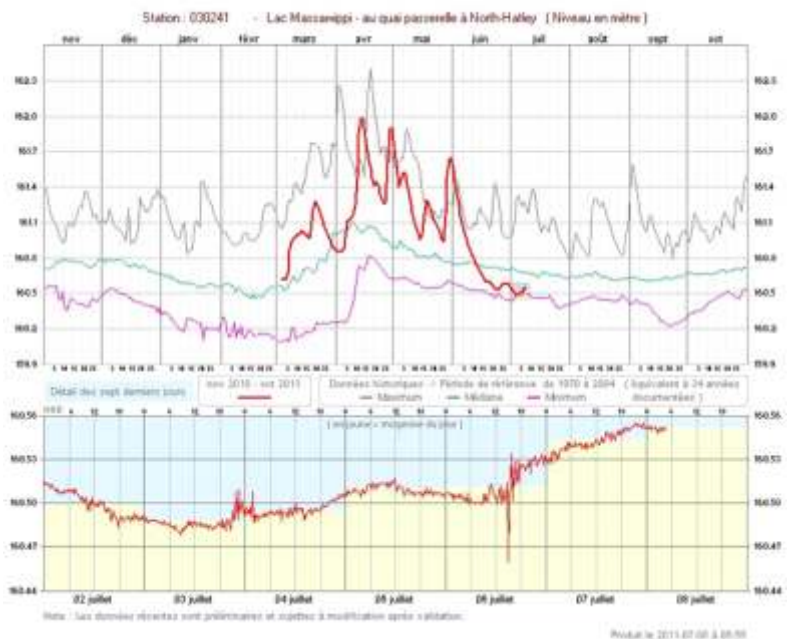
## Le parc régional

C'est dans ce contexte que les divers intervenants politiques ont dû, il y a une quinzaine d'années, se pencher à nouveau sur la question. Devenu désuet, le barrage demandait une sérieuse remise en forme, son efficacité était considérablement diminuée et les diverses opérations de manipulation étaient parfois dangereuses. Mais avant même d'envisager des solutions, il y avait un pont plein d'embûches à traverser : À qui appartient le barrage? Qui doit décider? Qui doit payer? De quoi alimenter des politiciens pendant un bout de temps... Ils n'ont pas failli à la tâche. De la création du parc régional Massawippi par la MRC en 2000 jusqu'à sa constitution en Régie inter municipale entérinée par les cinq municipalités du lac, il a fallu plus de sept ans.

## La solution

Finalement, en mai 2007, les 5 municipalités se sont entendues pour que le barrage soit maintenu et réparé. Bonne ou mauvaise décision? Les avis sont encore partagés... comment imaginer autre chose? L'Association pour la protection du lac Massawippi avait alors choisi d'appuyer cette position, sachant qu'elle n'était ni parfaite, ni désastreuse, mais qu'en fait c'était la moins mauvaise. Trois autres années ont été nécessaires avant que les formalités soient complétées.

Est-ce ce long chemin de croix ou le trop-plein d'enthousiasme qui a fait dire aux politiciens, à l'aube des travaux, que « grâce à ces travaux, on espère régler une fois pour toutes (sauf lors de la fonte des glaces) le problème des hauts et des bas niveaux du lac Massawippi »? Était-ce vraiment approprié de publier que « les riverains du lac Massawippi se réjouiront d'apprendre que la réfection du barrage permettra de régulariser le niveau des eaux du lac, qui fluctue selon les saisons et les intempéries »?



Ou encore, « le futur barrage pourrait jouer un rôle-clé dans la lutte contre les cyanobactéries »? Si ces affirmations ne sont pas fausses en soi, elles créent des attentes très supérieures à la réalité et doivent être largement nuancées. Le barrage ne peut régler une fois pour toutes le niveau du lac. Il ne peut pas non plus empêcher les fluctuations suivant les intempéries et il s'avère un piètre acteur de la lutte aux cyanobactéries lors des grandes crues. Chacun des décideurs savait cela bien avant que le premier coup de pelle soit donné pour la réfection.

## Capacité du barrage

L'outil a donc ses limites. En période normale, le barrage permet d'abaisser ou de monter le niveau du lac de quelques dizaines de centimètres en tout. Lors du dégel et lors des crues abondantes, le barrage, ouvert à pleine capacité, est débordé. L'eau passe par dessus et il n'y a aucun contrôle à espérer.

En examinant les statistiques \* (tableau ci-dessus), on remarque que le plus haut niveau (habituellement mi-avril) est à 162,4 m et le plus bas (habituellement début mars) est à 160,1m. Une variation de 2,3 m (7,5 pieds). Ces limites extrêmes exceptées, on voit une constante de variation à un peu plus d'un mètre (3,3 pieds) avec des pics aussi bien à la fin de mai (alors que les bateaux sont actifs) qu'à la fin d'août. Efficace, le barrage? Oui. Totalement? Non. Capable de limiter les dégâts en tout temps, sauf en période de dégel? Certainement pas. Le barrage régularise le lac dans des conditions normales et moyennes. En dehors de cela, point de salut, nous subissons les affres de la météo.

\*Les statistiques quotidiennes du niveau du lac sont disponibles sur notre site : [www.lacmassawippi.ca/liens-utiles](http://www.lacmassawippi.ca/liens-utiles)

Spécialiste de la région du lac **MASSAWIPPI**

**Ann Stafford**

Courtier agréé/Chartered Broker  
tél: 819-838-4678 fax: 819-838-4241  
1041 Main, Ayer's Cliff, J0B 1C0  
[stafford@abacom.com](mailto:stafford@abacom.com)



# Les hauts et les bas du lac Massawippi

## ENTREVUE AVEC LÉONARD CASTAGNER, GESTIONNAIRE DU BARRAGE

La gestion du barrage Massawippi fait partie du quotidien de Léonard Castagner, directeur général du village de North Hatley, sept jours sur sept, beau temps et, surtout, mauvais temps.

Le gestionnaire connaît le dossier sur le bout de ses doigts. Il parle vite comme si cela allait de soi. Mètres cubes à la seconde, débit, élévation, le plus haut, le plus bas, c'est de la routine. Une routine qui est parfois, et peut-être de plus en plus souvent, déroutante.

Très impliqué dans le dossier de la réfection, monsieur Castagner parle d'abord des travaux.

Commencés l'été dernier, devant se finir en automne, ils ont été retardés par l'inondation du 1er octobre, et le barrage a été fonctionnel le 16 décembre 2010. D'autres travaux sont à se faire, toujours en raison de cette inondation, et ils dureront jusqu'au 20 août.

« Le niveau du lac n'est pas à son plus bas, mais je le maintiens à environ 15 cm de moins que normalement pour permettre les travaux, et à moins de grandes crues, ce niveau sera maintenu jusqu'à la fin des travaux » indique-t-il.



Le choix du niveau moyen du lac en temps normal sera la responsabilité du comité du barrage auquel plusieurs intervenants ont été invités à participer. Ce comité siégera à partir du mois d'août, une fois les travaux complétés. Mais il ne sera pas seul. Le ministère du Développement durable et le ministère des Richesses naturelles auront certainement le dernier mot. « Il n'y aura pas unanimité, c'est certain. Il y a des tenants du plus haut et du plus bas, la solution médiane ne contentera pas tout le monde », prévoit monsieur Castagner.

Le directeur du village de North Hatley est

content du nouveau barrage. La capacité d'évacuation, passée de 10 à 20 m<sup>3</sup>/sec., est plus grande, la technologie de fonctionnement est impeccable et il ne fait aucun doute que le gestionnaire a un meilleur contrôle sur son outil. A-t-il un contrôle absolu? Bien sûr que non. D'une part, la météo n'est pas une science exacte, et il en est tributaire. D'autre part, les pluies fortes feraient varier le niveau très considérablement même en l'absence complète de barrage. Enfin, la portion de la rivière Massawippi entre le lac et le barrage (1km), avec ses problèmes de sédimentation, serait aussi parfois un obstacle au libre écoulement des eaux.

Peut-il arriver que l'évacuation du lac Massawippi soit retardée pour protéger les régions en aval? « En temps de crise, jamais. Dans ces cas-là, tous les gestionnaires de barrage ont perdu leur moyen de contrôle et une tentative d'intervention n'aurait pas d'impact. Il arrive toutefois que nous collaborions pour permettre des travaux plus bas, toujours en temps normal et sans compromettre de façon significative le niveau moyen du lac. »



Jacques Bernier

## ET SI ON PARLAIT DE NATURE PLUTÔT QUE DE BARRAGE?

Du plus loin qu'on se souvienne, le niveau du lac a fait jaser. Eau trop haute, on perd nos quais, eau trop basse, on perd nos baies, rarement voyons-nous les riverains unanimement satisfaits. Et pourtant, bien qu'il se trouve toujours quelqu'un pour se souvenir que dans le bon temps, c'était bien mieux, il faut se rendre à l'évidence, depuis 100 ans les choses n'ont pas beaucoup changé.

Bien sûr, il y a des crues plus précipitées, concentrées et abondantes selon les données météo. Bien sûr, les terres sont plus drainées et la déforestation permet d'accélérer la descente de l'eau vers le lac. Mais il n'y a pas vraiment plus d'eau qui nous tombe du ciel, et le niveau moyen du lac n'est pas différent, toutes proportions gardées.

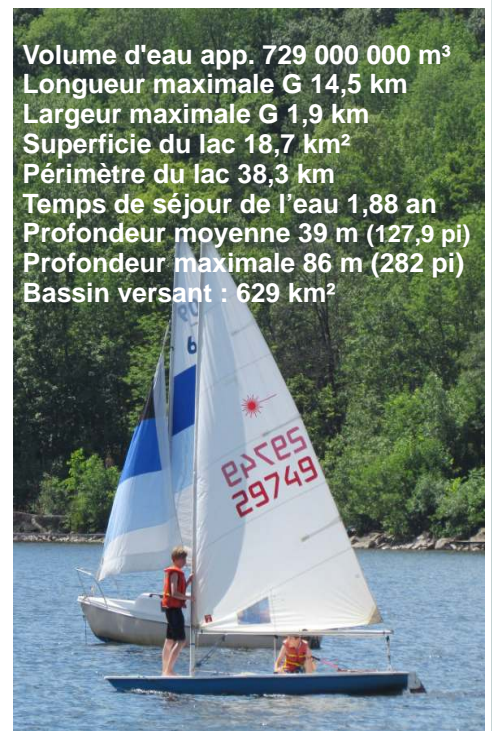
Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner le patrimoine bâti au début du 20e siècle, en particulier quelques « boathouses » traditionnels, qui seraient tous à sec si on baissait le niveau moyen maintenu actuellement.

Quant aux très hautes eaux, il faut comprendre que la rivière Massawippi est le seul exutoire du lac qui, par contre, est alimenté, outre la Tomifobia et la Niger, par pas moins de 33 ruisseaux, sans compter les calvettes improvisées, les systèmes de drainages résidentiels, etc. De quoi faire monter le lac d'un mètre en quelques heures lors des pluies diluviennes. Un coup d'œil rapide aux caractéristiques reproduites ci-contre suffira pour compléter la démonstration. Le temps de séjour de près de 2 ans n'a rien de comparable à celui, par exemple, du lac Magog qui est de quelques semaines seulement.

Un lac est un lac, sa fonction première est de recevoir de l'eau. Il faudra peut-être admettre qu'au dessus de toutes les solutions techniques, il suffit d'accepter ce que la nature envoie en s'y adaptant. Et l'urgence, c'est de reconnaître que seul le respect de la nature nous permettra de stopper ou de modifier les aménagements du bassin versant, immédiat ou élargi, qui aggravent la situation.

## Caractéristiques du lac Massawippi :

Volume d'eau app. 729 000 000 m<sup>3</sup>  
Longueur maximale G 14,5 km  
Largeur maximale G 1,9 km  
Superficie du lac 18,7 km<sup>2</sup>  
Périmètre du lac 38,3 km  
Temps de séjour de l'eau 1,88 an  
Profondeur moyenne 39 m (127,9 pi)  
Profondeur maximale 86 m (282 pi)  
Bassin versant : 629 km<sup>2</sup>



# LE MASSAWIPPI A DU BAGOUT

## Le club de conservation du lac Massawippi, pionnier de l'écologie

On peut dire sans se tromper que les pêcheurs ont toujours fait partie du décor au lac Massawippi et que leur passage, bien souvent à l'aube ou au crépuscule, familier et tranquille, suscite l'intérêt et l'approbation. Mais il y a beaucoup plus que ce qu'on voit. Le club de conservation est, depuis longtemps, l'un des acteurs les plus actifs de l'environnement au lac Massawippi.

Le club de conservation du lac Massawippi date de 1901. Si son premier objectif était bien sûr d'assurer une pêche de qualité au lac Massawippi, rapidement le programme d'ensemencement est devenu et demeure sa plus grande mission. La survie du club, autrefois appelé « Lake Massawippi Fish and Game Club », n'a pas toujours été facile. D'abord entre 1914 et 1918 (première guerre), ensuite dans les années 20 (grande dépression) et enfin au début des années 40 (deuxième guerre), les activités ont dû être réduites considérablement.

C'est en 1964 que le Club a pris son véritable envol quand il s'est porté acquéreur de 274 acres de terre à Hatley. L'idée d'élever systématiquement du poisson pour ensemercer le lac Massawippi devenait ainsi plus concrète. La propriété compte 4 étangs, deux pour l'élevage, un réservoir et un bassin de tri.

Au départ, le Club recevait des menés au printemps, les nourrissait tout l'été et les relâchait dans le lac à l'automne. Depuis 2004, le Club assure un véritable élevage et conserve les truites 18 mois. Il ensemece ainsi des truites beaucoup plus résistantes, longues de 10 à 14 pouces. Le club dépose environ 5,000 truites matures dans le lac annuellement, en collaboration avec le gouvernement du Québec qui en dépose 10,000. Après leur stage dans les étangs, les truites ont multiplié leur volume par dix.

À la fin d'avril de chaque année, le Club organise un tournoi de pêche sur le lac Massawippi. Ce tournoi de 2 jours à l'origine s'étend maintenant sur 10 jours et attire des pêcheurs enthousiastes provenant de partout au

Québec et de la Nouvelle-Angleterre. Ces deux dernières années, plus de 200 pêcheurs s'y sont inscrits annuellement.

Le tournoi est immédiatement suivi en juin de la populaire fête de la pêche instituée pour initier les enfants au sport. Tenu depuis 2 ans au quai municipal d'Ayer's Cliff, l'évènement captive quelques centaines d'enfants qui pêchent gratuitement pour l'occasion. Ne ménageant pas ses efforts, le Club ferme une grande zone de la baie au moyen de filets. Quelque 1500 truites, dont certaines atteignent 4 livres, y sont déposées. Inutile de dire que grands et petits profitent pleinement de cette pêche miraculeuse d'un jour. Les truites restantes recouvrent leur liberté à la fin de la journée.

Les bénévoles du club travaillent activement pour augmenter le potentiel des étangs d'élevage. Ils souhaitent agrandir un des étangs, améliorer le système d'aération, acquérir un système de nutrition automatique et moderniser les bâtiments d'entretien.

Le club de conservation du lac Massawippi est une petite organisation sans but lucratif comptant actuellement 216 membres et 8 administrateurs. Tout le travail est bénévole. Pour recueillir des fonds, le Club entaille 2000 érables sur ses terres, il loue ses champs pour les foins; il reçoit aussi de l'aide du gouvernement provincial et des municipalités.

Proches de la nature sur tous les plans, les membres du Club, chasseurs et pêcheurs, ont le souci constant de la protection du lac Massawippi et des ruisseaux de son bassin versant. En ce sens, le club de conservation du lac Massawippi est le pionnier de l'écologie de la région. Le coût de la carte de membre est de 10 \$... Pêcheurs du lac Massawippi, n'hésitez pas!

Philip Church 819-679-5963

Michael@lakemassawippiconservationclub.com

**Note : toute personne qui détiendrait des archives ou des informations est invitée à communiquer avec le Club.**

Gagnant 2011  
truites grises  
12 et 14.5 livres



Folies sur le lac?  
Imprudences?  
Trop de bruit?

**PATROUILLE  
NAUTIQUE  
819-620-6884**

## Membership

Nous doublons nos efforts pour atteindre notre objectif de 500 membres à l'automne. Pour devenir membre ou renouveler votre adhésion, composez le 819-238-4410, nous compléterons les formalités sur le champ.

Solidaires de notre action, deux nouveaux commerçants s'ajoutent pour offrir à nos membres un service privilégié. Soyez solidaires aussi, encouragez-les.

**EMPORIUM, NORTH  
HATLEY -10%**



**AYER'S CLIFF -10%**

Liste complète des rabais :  
[www.lacmassawippi.ca](http://www.lacmassawippi.ca)



concours rives tout en nature

Soumettez vos candidatures maintenant :

[lacmassawippi@gmail.com](mailto:lacmassawippi@gmail.com)

Date limite : 10 août

Remise des prix lors du concert, le 21 août



# CAROLINE GIRARD, biologiste

## Le martin-pêcheur d'Amérique : une espèce astucieuse

Le martin-pêcheur est ce bel oiseau huppé gris-bleu que l'on peut rencontrer près des lacs ou de tout autre milieu aquatique (ruisseau, rivière, milieu salin, etc.). On le reconnaît à la couleur de son plumage (dos bleu et ventre blanc), au collier blanc qu'il porte au cou et à son bec droit et effilé. Son cri est également distinctif : il ressemble à un caquètement rapide. Il est possible de différencier facilement les mâles des femelles puisque ces dernières sont plus colorées, arborant une belle bande de plumes rousses sur la poitrine.

Comme son nom l'indique, le martin-pêcheur d'Amérique pêche pour se nourrir. Il se démarque toutefois dans cette activité en raison de son ingéniosité et de son habileté.

### Astuce #1- S'assurer de bien voir les poissons

Le martin-pêcheur pêche à vue soit à partir d'un perchoir ou en volant sur place. Pour réussir à voir les poissons à travers l'eau malgré le reflet de la lumière il porte des « verres de contact » d'huile rouge!

### Astuce #2 – Savoir plonger

Rapide et précis le martin-pêcheur s'élance tête première dans l'eau afin de saisir sa proie

avec son bec. Il ne s'immerge généralement pas complètement afin de faciliter sa sortie de l'eau et son envol.



### Astuce #3 – Ne pas être trop difficile

Le martin-pêcheur recherche les petits poissons et ne montre pas nécessairement

de préférence pour une espèce en particulier. À l'occasion, il peut aussi jeter son dévolu sur des mollusques, des grenouilles, des couleuvres ou des insectes. Il ne digère toutefois pas les os, écailles et coquilles, mais les régurgite.

### Astuce #4 – Rapporter ses proies à des petits cachés dans un terrier!

Le martin-pêcheur est aussi un excavateur hors pair. Pour protéger ses œufs (en moyenne 8 à 10) puis ses petits des intempéries et des prédateurs, il creuse d'abord un tunnel (d'un à deux mètres de long) puis une chambre dans un escarpement de sol meuble. Les « nids » ainsi construits peuvent parfois se retrouver assez loin des plans d'eau et dans des endroits inusités comme sur le bord des routes ou dans des gravières.

Un petit futé le martin-pêcheur... incontestablement.

*Note de la rédaction : Si futé en effet, que le martin, bien que très présent, s'avère très difficile à photographier. Nerveux, agité, quand on pense le saisir, il s'envole à une vitesse folle. Un défi plus grand que le colibri!*

## Les pieds dans l'eau

## L'équation du nénuphar

Michèle Gérin

Devenu très populaire pour répondre à la mode des jardins d'eau, le nénuphar jaune se retrouve en abondance, de façon naturelle, dans nos baies peu profondes et tranquilles. Les canots et kayacs glissent dessus sans les abîmer, la plante est souple, solide et résistante.

Le nénuphar jaune est une plante pérenne qui vit dans l'eau et qui possède une épaisse racine rampante dont les feuilles sont longues et pétiolées et qui nage librement à la surface de l'eau. Le limbe (partie lamellaire mince d'une feuille), lisse et coriace, est en forme de cœur allongé. Les fleurs dégagent une odeur ressemblant à celle de la pomme. La pollinisation du nénuphar jaune se fait par les insectes, et ses fruits sont des capsules charnues ayant une forme de bouteille. Dans les marais voisinant immédiatement le lac, on retrouve

une variété à fleurs blanches, moins rustique, plus raffinée, mais également plus rare dans notre région.

Fait amusant, le nénuphar s'est rendu célèbre en raison des polémiques qu'il a suscitées à l'Académie française en 1935 et plus encore en 1991 quand on a qualifié de « guerre du nénuphar » le grand débat sur les rectifications orthographiques.

En mathématiques, l'énigme du nénuphar est fort populaire : "On plante un nénuphar dans un grand lac. Ce nénuphar a la propriété héréditaire de produire chaque jour un autre nénuphar. Il se trouve qu'au bout de 30 jours, la totalité du lac est recouverte par les descendants de ce nénuphar et que l'espèce entière meurt étouffée, privée d'espace et de nourriture.

**Question** : Au bout de combien de jours les

nénuphars ne couvraient-ils que la moitié du lac ?



La réponse est le vingt-neuvième jour, bien sûr. Ce qui a fait dire au grand biologiste-généticien Albert Jacquard\* que les échéances inquiétantes sont plus proches qu'on ne l'imagine. Le vingt-neuvième jour, le lac n'était recouvert qu'à moitié... pourquoi s'inquiéter?

\*Albert Jacquard, *L'équation du nénuphar*



VIE DE CAMPAGNE  
COUNTRY LIVING

DÉCOR - MOBILIER  
Westmount - Ayer's Cliff  
[www.viedecampagne.com](http://www.viedecampagne.com)  
819-867-0102



# Tout le monde est en vacances ... pensez-y! 10 règles de base :

- Évitez les activités motorisées dans les baies peu profondes
- Utilisez seulement le centre du lac pour les activités nautiques motorisées et la vitesse
- Respectez les limites de vitesse dans le 100 mètres
- Ne jetez pas de déchets à l'eau
- Évitez de tourner sur place ou de sillonner sans relâche le même secteur
- Bannissez la musique à bord
- Respectez les pêcheurs en vous tenant à bonne distance
- Laissez la priorité aux voiliers, canots et kayaks
- Évitez l'alcool au volant
- Restreignez les activités plus bruyantes avant 8 heures et après 19 heures

Amusez-vous et laissez les autres s'amuser aussi

**Message de la Direction de santé publique de l'Estrie 11/07/2011**



Les animaux domestiques peuvent être atteints par l'ingestion de toxines d'algues bleu-vert. Les chiens sont particulièrement à risque, en raison de leur comportement. Contactez votre vétérinaire si votre animal présente des symptômes dans les heures qui suivent la consommation d'une eau contaminée par une fleur d'eau ou de l'écume.

Il est prudent de ne pas laisser les animaux boire ou nager dans une fleur d'eau ou à proximité, surtout en présence d'écume. Si votre animal domestique s'est baigné dans une fleur d'eau, rincez-le immédiatement.

8/8 détails : [www.lacmassawippi.ca](http://www.lacmassawippi.ca)

## Dans le prochain numéro, deux nouvelles chroniques :

### **MEMENTO** : Un lac, 5 villages, un parc ... connaître l'essentiel

Conçue pour informer le lecteur sur la politique municipale en matière d'environnement, cette chronique traitera des nouveaux projets, des règlements, anciens ou récents, des débats, bref de tout ce qui vous intéresse dans le milieu législatif du lac Massawippi.

**BASSIN VERSANT EXPRESS** : pour tout savoir à propos de l'environnement dans le bassin versant du lac Massawippi.

Surveillez la qualité des plages publiques sur le Massawippi: [www.lacmassawippi.ca](http://www.lacmassawippi.ca)

## URGENCE ALGUES BLEU-VERT?

Vous pensez observer une fleur d'eau de cyanobactéries? Évitez tout contact avec l'eau contaminée. Rappelez la situation sans délai à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (heures ouvrables : 819-820-3882, autres heures : Urgence-Environnement 1-866-694-5454). **Contactez votre association** : [lacmassawippi@gmail.com](mailto:lacmassawippi@gmail.com) ou appelez 819-238-4410.

## L'air du temps

Vivianne Dumas

coiffure pour elle et lui

manucure - pédicure - pose d'ongles - massothérapie

5, rue Conley, Lennoxville

819-822-4437